

DOSSIER ADMINISTRATIF

Ferme éolienne de Maisontiers 2 SAS
Dossier consolidé

Commune de Maisontiers (79)
Février 2021



Volkswind France SAS

Centre Régional de Limoges

Aéroport Bellegarde, 87100 LIMOGES

Tel : 05.55.48.38.97 / Fax : 05.55.08.24.41

www.volkswind.com

Promesses de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et avis des propriétaires, Convention de servitudes**E01 : plateforme, pan coupé, câble et surplomb****Parcelles B226, B227 et B231** _____ p. 6-11**Parcelles B235 et B241** _____ p. 12-15**E02 : plateforme, pan coupé, chemin d'accès, câble et surplomb****Parcelle B245** _____ p. 16-19**Parcelle B244** _____ p. 20-25**Parcelles B248 et B380** _____ p. 26-31**Parcelle B246** _____ p. 32-35**E03 : plateforme, pan coupé, câble et surplomb****Parcelle B274** _____ p. 36-39**Poste de Livraison et câble****Parcelle B277** _____ p. 40-43**Commune de Maisontiers****Pan coupé****Parcelle C749** _____ p. 44-47**Commune d'Airvault (anciennement Tessonnière)**

Avis sur démantèlement	p. 48-55
Conventions d'utilisation des chemins Commune de Maisontiers	p. 56-61
Conventions d'utilisation des chemins Commune de Louin	p. 62-67
Conventions d'utilisation des chemins Commune d'Airvault	p. 68-75
Contrat de Cession des promesses de bail (Ferme Eolienne de Maisontiers 2)	p. 76-79
Avis d'identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs Etablissements (Ferme Eolienne de Maisontiers 2)	p. 80
Immatriculation Principale au Registre du Commerce et des Sociétés (Ferme Eolienne de Maisontiers 2)	p. 81

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Promesse de bail
emphytéotique et de
constitution de
servitudes

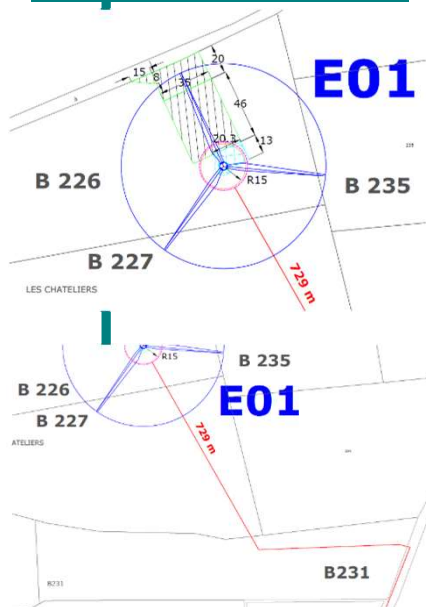
Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé

Parcelles:

E01 : B226

Surplomb E01 : B226,
B227

Passage de câble : B226,
B227, B231



Déclaration

Madame Lucie Cornuault

Madame Justine Cornuault

Madame Claémence CORNUAULT

Désignées ensemble ci-après le "Propriétaire",

Atteste être le Propriétaire des terrains référencés ci-après et certifie avoir signé une Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la Société Volkswind France SAS :

N° de la Parcelle	Surface	Lieu-dit	Commune	Code postal
B204	00ha 84a 60ca	Les Tonnelles	Maisontiers	79600
B224	04ha 66a 45ca	Les Marais Plats	Maisontiers	79600
B226	02ha 93a 55ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B227	02ha 85a 15ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B228	01ha 06a 60ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B231	01ha 79a 65ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B408	12ha 85a 84ca	Les Marais Plats	Maisontiers	79600

Pendant toute la durée de la Promesse de bail signée avec le Propriétaire, la Société, ainsi que toute personne qu'elle mandaterait pour la réalisation des études de faisabilité du Projet, aura libre accès au site et aux Parcelles afin d'effectuer des relevés, plans, sondages et autres travaux préalables nécessaires. Le Propriétaire autorise la Société ainsi que toute personne qu'elle mandaterait à solliciter toute autorisation administrative nécessaire au développement du Projet en ce compris une demande de permis de construire et une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. La Société pourra en outre procéder à l'affichage sur les Parcelles de toute autorisation devant faire l'objet d'un affichage en vertu de la réglementation applicable.

Le Propriétaire promet d'autoriser la Société, à constituer sur les Parcelles les servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, et notamment les servitudes permettant la création des chemins nécessaires au passage des véhicules et/ou d'une grue pendant les phases de construction et d'exploitation, le passage de câbles enterrés pour l'évacuation de l'énergie, les connexions entre les éoliennes, et le surplomb d'une ou plusieurs éoliennes, et ce, même si aucun Bail n'est signé sur les Parcelles.

Le Propriétaire atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant celui du 26 août 2011 et en donne un avis favorable. La remise en état future sera faite selon le type d'usage actuel de la parcelle à savoir agricole / ~~forestier~~ (rayez la mention inutile).

Fait à Armailleux le 07.06.2017 en 2 (x) originaux

Le Propriétaire (lu et approuvé manuscrit)

Madame Lucie Cornuault

lu et approuvé


Madame Claémence CORNUAULT

lu et approuvé

Madame CORNUAULT Justine

lu et approuvé

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :
Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES


VOLKSWIND


Parc éolien de la Ferme Eolienne de MAISONTIERS 2
Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation

Je soussigné(e),
~~Monsieur~~
Madame **LUCIE CORNUAULT**

propriétaire d'une ou des parcelle(s) engagées par promesse de bail ou convention de servitudes dans le cadre du projet éolien sur la commune de MAISONTIERS

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté ministériel du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011, et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à : **AMAILLOUX** Le : **5/02/2020**

Signature :
~~Monsieur~~ Madame **CORNUAULT LUCIE**


Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Avis démantèlement

**Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé**

Parcelles:

E01 : B226

Surplomb E01 : B226

Passage de câble : B226

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Avis démantèlement

Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé

Parcelles:

E01 : B226

*Surplomb E01 : B226,
B227*

*Passage de câble : B226,
B227, B231*

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :
Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES



Parc éolien de la Ferme Eolienne de MAISONTIERS 2

Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame *Justine CORNUAULT*

propriétaire d'une ou des parcelle(s) engagées par promesse de bail ou convention de servitudes dans le cadre du projet éolien sur la commune de MAISONTIERS

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté ministériel du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011, et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à : *AMAILLOUX*

Le : *4-02-2024*

Signature :

Monsieur

Madame

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :
Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES



Parc éolien de la Ferme Eolienne de MAISONTIERS 2

Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame **CORNUAULT Clémence**

propriétaire d'une ou des parcelle(s) engagées par promesse de bail ou convention de servitudes dans le cadre du projet éolien sur la commune de MAISONTIERS

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté ministériel du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011, et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à : **AMAILLOUX**

Le : **4 - 02 - 2020**

Signature :

Monsieur

Madame

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Avis démantèlement

**Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé**

Parcelles:

E01 : B226

Surplomb E01 : B226

Passage de câble : B226

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ	DEP DIR	COM	DES MAISONNIERS	IRES	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL													
2019	79 0			044		C00079													
Propriétaire/Indivision																			
			METIVD	CORNTAULT/LUCIE															
Propriétaire/Indivision																			
			MBWQX9	CORNTAULT/CLEMENCE FLORENCE PASCALE															
Propriétaire/Indivision																			
			MBXRQ8	CORNTAULT/JUSTINE															
PROPRIETES NON BÂTIES																			
DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION			LIVRE FONCIER												
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S TAR	SUF	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL GC TA	NAT EXO RET TA	AN RECEXO	FRACTION % EXO	TC	Faillit
L7	B	226		LES CHATELIERS	B026		1165A		T	03		2 9355	89,77	C TA			17,95	20	
														GC TA			17,95	20	
														TS TA			89,77	100	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Relevé de propriété

Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé

Parcelles:
E01 : B226

Surplomb E01 : B226,
B227

Passage de câble : B226,
B227, B231

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Ferme éolienne de
Maisontiers 2
Relevé de propriété
Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé

Parcelles:
E01 : B226
Surplomb E01 : B226
Passage de câble : B226

ANNEE DE MAJ	DEP DIR	T9 0	COM	165 MAISONTIERS	TRES	044	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	C00079										
Propriétaire/Indivision																			
MRTVD																			
CORNUAULTILUCIE																			
Propriétaire/Indivision																			
MBWQ9																			
CORNUAULTCELEMECE FLORENCE PASCALE																			
Propriétaire/Indivision																			
MBXRQ8																			
CORNUAULTJUSTINE																			
ANNEE DE MAJ 2019																			
DEP DIR T9 0																			
COM 165 MAISONTIERS																			
TRES 044																			
RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ																			
NUMERO COMMUNAL																			
C00079																			
Propriétaire/Indivision																			
MRTVD																			
CORNUAULTILUCIE																			
Propriétaire/Indivision																			
MBWQ9																			
CORNUAULTCELEMECE FLORENCE PASCALE																			
Propriétaire/Indivision																			
MBXRQ8																			
CORNUAULTJUSTINE																			
ANNEE DE MAJ 2019																			
DEP DIR T9 0																			
COM 165 MAISONTIERS																			
TRES 044																			
RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ																			
NUMERO COMMUNAL																			
C00079																			
DESIGNATION DES PROPRIETES																			
EVALUATION																			
LIVRE FONCIER																			
AN	SECTION	N°	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARCELS PRIM	S EPDP TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
17	B	231		LES CHATELIERS	B026		11654		T	03		17965	54,94	C GC TS	TA TA TA	10,99 16,99 54,94	20 20 100		

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Promesse de bail
emphytéotique et de
constitution de
servitudes

Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé

Parcelles:
Surplomb E01 : B235
Pan coupé : B241

VOLKSWIND
FRANCE SAS

Déclaration

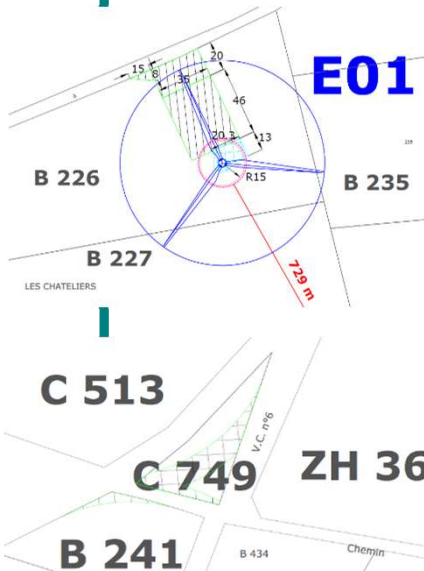
Monsieur Michel CORNUAULT

Madame Christine BOUTET, épouse CORNUAULT

Désignés ensemble ci-après le "Propriétaire",

atteste être le Propriétaire des terrains référencés ci-après et certifie avoir signé une Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la Société Volkswind France SAS :

N° de la Parcelle	Surface	Lieu-dit	Commune	Code postal
B232	01ha 74a 00ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B233	02ha 25a 40ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B234	02ha 07a 05ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B235	01ha 42a 00ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B236	02ha 03a 70ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B237	01ha 55a 35ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B238	02ha 25a 80ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B239	02ha 23a 65ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B240	00ha 31a 80ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600
B241	00ha 16a 40ca	Les Chateliers	Maisontiers	79600



Pendant toute la durée de la Promesse de bail signée avec le Propriétaire, la Société, ainsi que toute personne qu'elle mandaterait pour la réalisation des études de faisabilité du Projet, aura libre accès au site et aux Parcelles afin d'effectuer des relevés, plans, sondages et autres travaux préalables nécessaires. Le Propriétaire autorise la Société ainsi que toute personne qu'elle mandaterait à solliciter toute autorisation administrative nécessaire au développement du Projet en ce compris une demande de permis de construire et une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. La Société pourra en outre procéder à l'affichage sur les Parcelles de toute autorisation devant faire l'objet d'un affichage en vertu de la réglementation applicable.

Le Propriétaire promet d'autoriser la Société, à constituer sur les Parcelles les servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, et notamment les servitudes permettant la création des chemins nécessaires au passage des véhicules et/ou d'une grue pendant les phases de construction et d'exploitation, le passage de câbles enterrés pour l'évacuation de l'énergie, les connexions entre les éoliennes, et le surplomb d'une ou plusieurs éoliennes, et ce, même si aucun Bail n'est signé sur les Parcelles.

Le Propriétaire atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant celui du 26 août 2011 et en donne un avis favorable. La remise en état future sera faite selon le type d'usage actuel de la parcelle à savoir agricole / ~~forestier~~ (rayez la mention inutile).

Fait à AMAILLOUX le 22 mars 2017 en 2 originaux

Le Propriétaire (lu et approuvé manuscrit)

Madame Michel CORNUAULT

Madame Christine BOUTET
Epouse CORNUAULT

*Lu et approuvé
Cornuault*

lu et approuvé

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :
Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES



Parc éolien de la Ferme Eolienne de MAISONTIERS 2

Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation

Je soussigné(e),

Monsieur CORNUAULT Michel

Madame CORNUAULT Christine

propriétaire d'une ou des parcelle(s) engagées par promesse de bail ou convention de servitudes dans le cadre du projet éolien sur la commune de MAISONTIERS

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté ministériel du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011, et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à : Amboise le : 4/2/2021

Signature :

Monsieur

Madame

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Avis de démantèlement

**Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé**

Parcelles:

Surplomb E01 : B235

Pan coupé : B241

ANNEE DE MAJ	DEP DIR	COM	165 MAISONTIERS	TRES	044	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	C00061													
Propriétaire/Division																					
			MBLLEP	CORNUAUL/MICHEL																	
Propriétaire/Division																					
			MBL8D6	CORNUAUL/CHRISTINE																	
PROPRIETES NON BÂTES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION					LIVRE FONCIER												
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S PARC/FP/DP/TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL GC TA	NAT AN EXO RET	FRACTION R C EXO	NUMERO EXO	% EXO	TC	Feuille		
98	B	235	LES CHATELIERS	B026		1165A		T	03		14200	43,42	C GC TA	TA		8,68	20	8,68	20		
													43,42	TA		43,42	100				

ANNEE DE MAJ	DEP DIR	COM	165 MAISONTIERS	TRES	044	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	C00061													
Propriétaire/Division																					
			MBLLEP	CORNUAUL/MICHEL																	
Propriétaire/Division																					
			MBL8D6	CORNUAUL/CHRISTINE																	
PROPRIETES NON BÂTES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION					LIVRE FONCIER												
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S PARC/FP/DP/TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL GC TA	NAT AN EXO RET	FRACTION R C EXO	NUMERO EXO	% EXO	TC	Feuille		
98	B	241	LES CHATELIERS	B026		1165A		T	03		1640	5,01	C GC TA	TA		1	20	1	20		
													5,01	TA		5,01	100				

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Ferme éolienne de Maisontiers 2

Relevé de propriété

Eolienne E01, passage de câble, pan coupé

Parcelles:
 Surplomb E01 : B235
 Pan coupé : B241

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Relevé de propriété

Eolienne E01, passage de
câble, pan coupé

Parcelles:

Surplomb E01 : B235

Pan coupé : B241

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Promesse de bail
emphytéotique et de
constitution de
servitudes

Eolienne E02, passage de
câble, chemin d'accès

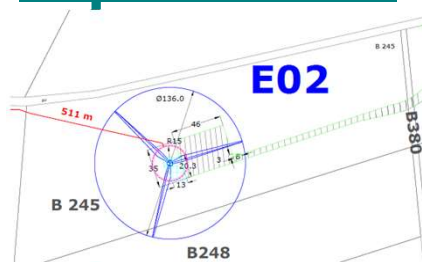
Parcelles :

E02 : B245

Surplomb E02 : B245

Passage de câble : B245

Chemin d'accès E02 :
B245



VOLKSWIND
FRANCE

Déclaration

Monsieur Jean-Jacques Guerry, représentant le GAEC de la Gâtine

Désigné ci-après le "Propriétaire",

atteste être le Propriétaire des terrains référencés ci-après et certifie avoir signé une Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec la Société Volkswind France SAS :

N° de la Parcelle	Surface	Lieu-dit	Commune	Code postal
B245	04ha 28a 90ca	Les Brandes du Gadrouilleau	Maisontiers	79600
B434	25ha 79a 61ca	La Dupe	Maisontiers	79600

Pendant toute la durée de la Promesse de bail signée avec le Propriétaire, la Société, ainsi que toute personne qu'elle mandaterait pour la réalisation des études de faisabilité du Projet, aura libre accès au site et aux Parcelles afin d'effectuer des relevés, plans, sondages et autres travaux préalables nécessaires. Le Propriétaire autorise la Société ainsi que toute personne qu'elle mandaterait à solliciter toute autorisation administrative nécessaire au développement du Projet en ce compris une demande de permis de construire et une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. La Société pourra en outre procéder à l'affichage sur les Parcelles de toute autorisation devant faire l'objet d'un affichage en vertu de la réglementation applicable.

Le Propriétaire promet d'autoriser la Société, à constituer sur les Parcelles les servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation des éoliennes, et notamment les servitudes permettant la création des chemins nécessaires au passage des véhicules et/ou d'une grue pendant les phases de construction et d'exploitation, le passage de câbles enterrés pour l'évacuation de l'énergie, les connexions entre les éoliennes, et le surplomb d'une ou plusieurs éoliennes, et ce, même si aucun Bail n'est signé sur les Parcelles.

Le Propriétaire atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté du 6 novembre 2014 modifiant celui du 26 août 2011 et en donne un avis favorable. La remise en état future sera faite selon le type d'usage actuel de la parcelle à savoir agricole / ~~forestier~~ (rayez la mention inutile).

Fait à Logis... Du... Coudray le 16... 03... 2017 en 2 originaux

Le Propriétaire (lu et approuvé manuscrit)

Pour le GAEC de Gâtine,

Monsieur Jean-Jacques Guerry, co-gérant

lu et approuvé
Guerry

Coupon réponse à renvoyer à l'adresse suivante :
Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87 100 LIMOGES



Parc éolien de la Ferme Eolienne de MAISONTIERS 2

Remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation

Je soussigné(e),

Monsieur

GUERRY Jean-Jacques

Madame

propriétaire d'une ou des parcelle(s) engagées par promesse de bail ou convention de servitudes dans le cadre du projet éolien sur la commune de MAISONTIERS

Atteste avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'arrêté ministériel du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011, et en donne un avis favorable. Ces modalités seront mises en œuvre par l'exploitant du parc éolien.

Fait à : *Logis Du Boudray* Le: *4 - 02 - 2021*

Signature :

Monsieur

Madame

Jacques Guerry

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Avis de démantèlement

**Eolienne E02, passage de
câble, chemin d'accès**

Parcelles :

E02 : B245

Surplomb E02 : B245

Passage de câble : B245

**Chemin d'accès E02 :
B245**

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 1 sur 1

ANNÉE DE MAJ 2019	DEP DIR 79 0	COM 165 MAISONTIERS	TRES 044	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL +00016
Propriétaire PAR GUERRY JEANJAQUES			PBB 04L SC GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DE GATINE		

DESIGNATION DES PROPRIETES										PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION										LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARCELLAIRE PRIM	EP/DH	TAR	SUF	GR/SS	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL GC	NAT EXO RET	AN REACTION	% EXO	TC	Feuille											
95	B	245		LES BRANDES DU GAIROUILLEA	B011		11654			T	03		4 23 90	131,16	C	TA		26,23	20												
															TS	TA		26,23	20												
																		131,16	100												

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Ferme éolienne de
Maison tiers 2

Relevé de propriété

Eolienne E02, passage de
câble, chemin d'accès

Parcelles :

E02 : B245

Surplomb E02 : B245

Passage de câble : B245

Chemin d'accès E02 :
B245

Ferme éolienne de
Maisontiers 2

Relevé de propriété

**Eolienne E02, passage de
câble, chemin d'accès**

Parcelles :

E02 : B245

Surplomb E02 : B245

Passage de câble : B245

Chemin d'accès E02 :

B245